

Héritage des Gay Games :

18 recommandations pour un sport plus inclusif :

le sport, outil de lutte contre les discriminations ;

le sport, source de bien-être et de santé ;

le sport, levier d'accessibilité et d'égalité.

- **Proposition 1** : Appuyer la dépénalisation universelle de l'homosexualité.
- **Propositions 2** : Valoriser les actions des associations sportives LGBTI+.
- **Proposition 3** : Élaborer un programme de sensibilisation, de prévention et de sanction des entraîneurs, dirigeants, supporters et pratiquants coupables de propos ou d'actes homophobes.
- **Proposition 4** : Intégrer un référent LGBTI+ au sein des instances sportives nationales et internationales.
- **Proposition 5** : Ouvrir les compétitions sportives nationales et internationales, amateurs ou professionnelles, aux couples de même sexe (patinage, danse sportive...).
- **Proposition 6** : Promouvoir l'activité physique ou sportive tout au long de la vie et en tous lieux.
- **Proposition 7** : Renforcer la culture sportive des jeunes en faisant, des écoles jusqu'aux universités, des lieux de vie actifs où l'éducation physique et sportive est valorisée.
- **Proposition 8** : Faciliter le recours à l'activité physique dans le cadre d'un parcours de santé
- **Proposition 9** : Encourager les fédérations sportives à proposer des licences sport-santé ou sport loisir à des tarifs préférentiels
- **Proposition 10** : Soutenir le déploiement du « sport sur ordonnance » et améliorer la formation et l'information des médecins traitants
- **Proposition 11** : Instaurer un rendez-vous annuel pour fêter le sport et ses valeurs à travers le monde.
- **Proposition 12** : Adopter une approche globale responsable en matière de prévention des substances dopantes et récréatives.
- **Proposition 13** : Intensifier la mise en accessibilité des infrastructures et des services sportifs et encourager le sport partagé.
- **Proposition 14** : Visibiliser les personnes en situation de handicap et imposer une couverture médiatique des grandes compétitions handisport
- **Proposition 15** : Encourager le développement d'une offre de pratique à destination des séniors, en centrant l'activité sur le bénéficiaire.
- **Proposition 16** : Lutter contre les stéréotypes dès l'enfance et encourager les jeunes filles et jeunes garçons à pratiquer tous les sports.
- **Proposition 17** : Décliner les mesures favorisant la parité dans les instances dirigeantes.
- **Proposition 18** : Permettre aux personnes trans* de décider seules du genre de compétition ou de pratique et encourager les rencontres mixtes sans référence aux genres des personnes.

- **Proposition 1 : Appuyer la dépénalisation universelle de l'homosexualité**

Appuyer et soutenir les groupes, réseaux, associations, évènements... qui, à l'étranger ou en France permettent l'émancipation des personnes LGBTi+. Une prise de position publique des institutions, personnalités, fédérations... permettra de renforcer la visibilité et la compréhension de ce combat.

Exemples d'actions possibles :

- Formation des acteurs et militants
- Appui aux associations internationales et locales à l'étranger
- Relais et médiatisation de leur combat en France et en Europe
- Financement des événements internationaux

- **Propositions 2 : Valoriser les actions des associations sportives LGBTi+**

Les associations sportives LGBTi+ innovent et proposent un modèle sportif inclusif et destiné à tous les pratiquant.es. Elles sont adhérentes et représentées par la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne. Le renforcement des liens entre la FSGL et les autres fédérations sportives permettrait de mieux appréhender la question de la lutte contre l'homophobie au sein de chacune d'entre elles, en apportant un regard de terrain et d'expérience.

Exemples d'actions possibles :

- Accompagnement du Tournoi International de Paris de la FSGL
- Financement de bourses de participation pour encourager les sportifs à participer aux Gay Games, et constitution d'une forte délégation de participant.es français.es pour les prochaines éditions (Gay Games Hong Kong 2022).
- **Proposition 3 : Élaborer un programme de sensibilisation, de prévention et de sanction des entraîneurs, dirigeants, supporters et pratiquants coupables de propos ou d'actes homophobes**

Dans le prolongement des campagnes institutionnelles [Ex Aequo lancée par le Ministère des Sports en 2018, le programme de lutte contre les violences dans le sport de la Région Île-de-France et les campagnes de sensibilisation de la Ville de Paris], construire un programme complet mêlant les différents niveaux de sensibilisation, d'information, de formation et de sanction en lien avec les associations LGBTi+ et décliné dans chaque fédération sportive.

Exemple d'action possible :

- Création d'un module de sensibilisation au sein des formations d'entraîneurs et des formations STAPS.
- **Proposition 4 : Intégrer un référent LGBTi+ au sein des instances sportives nationales et internationales**

Ce référent pourrait être placé à différents niveaux et serait le garant de l'application des mesures de lutte contre l'homophobie dans le sport. Il aurait pour mission d'accompagner les instances, fédérations, comités et clubs dans les actions et les programmes menés sur ce sujet.

Exemple d'action possible :

- Identification d'un référent de la FSGL dans chacune des fédérations sportives concernées.

- **Proposition 5 : Ouvrir les compétitions sportives nationales et internationales, amateurs ou professionnelles, aux couples de même sexe (patinage, danse sportive...)**

Continuer de développer la pratique mixte dans tous les sports et inclure les couples de même sexe dans les sports de couple ou duo pour l'intégration de toutes les diversités.

Exemple d'action possible :

- Généraliser la possibilité proposée aux couples de même sexe de concourir dans certaines disciplines sportives aux Gay Games, aux autres compétitions internationales d'ici les Jeux Olympiques et paralympiques 2024 à Paris.

- **Proposition 6 : Promouvoir l'activité physique ou sportive tout au long de la vie et en tous lieux**

Sensibiliser l'ensemble de la population aux bénéfices d'une activité physique régulière, à tout moment de la vie et en tous lieux, est nécessaire. Il convient d'encourager la pratique d'une activité physique ou sportive (APS) dès le plus jeune âge, à tout moment, et donc d'offrir des environnements favorables à cette pratique, notamment avec la promotion de la pratique d'une APS au sein de l'entreprise.

Exemple d'actions possibles :

- Mener une campagne de promotion de l'activité physique ou sportive à grande échelle
- Construire, aménager, rénover et moderniser les infrastructures sportives de proximité, ouvertes au plus grand nombre, en privilégiant les territoires les moins bien dotés (zones rurales, quartiers prioritaires de la politique de la ville).
- Encourager la pratique autonome de plein air et le recours aux solutions de mobilité douce.
- Impliquer l'ensemble des parties prenantes (employeurs, salariés, syndicats, comités d'entreprises, médecine du travail, CHSCT...) pour mettre en place de manière opérationnelle une offre de pratique d'activité physique ou sportive sur le lieu de travail.

- **Proposition 7 : Renforcer la culture sportive des jeunes en faisant, des écoles jusqu'aux universités, des lieux de vie actifs où l'éducation physique et sportive est valorisée**

Avoir, du primaire au secondaire, le même volume horaire (4 heures) consacré à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) afin de permettre aux élèves de trouver un certain équilibre avec les autres matières enseignées à l'école. Soutenir les innovations proposées par les professeurs d'EPS afin de susciter l'intérêt des élèves et de bénéficier des bienfaits reconnus du sport tant sur l'organisme que sur le bien-être de chacun.

A l'université, et afin de lutter contre le décrochage sportif, faciliter la poursuite d'une activité physique ou sportive en permettant à tous les étudiants d'accéder aux installations sportives et en faisant du sport une option obligatoire à valider au cours de son cursus.

Exemple d'actions possibles :

- Diversifier les activités physiques ou sportives proposées au sein des cours d'EPS.
- Encourager le traitement du sport de manière interdisciplinaire, afin de susciter l'intérêt des jeunes et de créer des liens entre les apprentissages.
- **Proposition 8 : Faciliter le recours à l'activité physique dans le cadre d'un parcours de santé**

Dans le prolongement des dispositions existantes et des bonnes pratiques menées dans ce domaine, favoriser la pratique d'une activité physique régulière, adaptée, progressive et sécurisée dans le cadre d'un parcours de santé.

Exemple d'actions possibles :

- Information des médecins généralistes et connaissance mutuelle des acteurs intervenant sur le champ du sport-santé.
- Labellisation des clubs sportifs proposant un accompagnement adapté à la pratique sportive à des fins de santé.

Proposition 9 : Encourager les fédérations sportives à proposer des licences sport-santé ou sport loisir à des tarifs préférentiels

Encourager un maximum de fédérations sportives à proposer des dispositifs sport-santé innovants à des tarifs préférentiels, afin d'encourager la pratique sportive pour tous, à tous les âges de la vie.

Exemple d'actions possibles :

- Co-construction d'une offre adaptée entre professionnels de santé et acteurs du sport
- Recours à des modes d'emploi partagés pour le recrutement d'éducateur spécialisé en activité physique adapté
- **Proposition 10 : Soutenir le déploiement du « sport sur ordonnance » et améliorer la formation et l'information des médecins traitants**

Définir un modèle économique permettant, sur le long terme, de financer le dispositif « Sport sur Ordonnance » dans les territoires. S'appuyer pour cela sur le modèle de certaines Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) qui ont décidé de prendre en charge le coût du sport sur ordonnance dans le cadre d'expérimentations. L'idée étant de financer à court-terme pour inciter à la pratique sur le long-terme, l'État devant impulser ce changement. En parallèle, améliorer la formation et la sensibilisation des acteurs de la santé, et en premier lieu les médecins généralistes, à la prescription médicale d'activités physiques.

Exemple d'actions possibles :

- Impliquer les mutuelles et les compagnies d'assurances dans le financement des dispositifs « Sport sur Ordonnance »
- Créer des synergies au niveau local entre l'ensemble des acteurs impliqués
- Diffuser largement l'information et accompagner les clubs engagés dans le dispositif. Se donner du temps pour mettre en place l'opération et évaluer scientifiquement l'impact des politiques menées.
- **Proposition 11 : Instaurer un rendez-vous annuel pour fêter le sport et ses valeurs à travers le monde**

A l'image de la Fête de la Musique, initiative française aujourd'hui célébrée dans de nombreux pays, l'instauration d'un rendez-vous annuel pour fêter le sport et ses valeurs à travers le monde contribuerait à encourager la pratique d'une activité physique quotidienne et à promouvoir le sport dans toute sa diversité.

Exemple d'actions possibles :

- Valoriser les initiatives existantes (semaine Sentez-Vous Sport, Semaine européenne du sport, Fête du sport...) par le biais de campagnes de communication

- Développer de nouvelles façons de pratiquer une activité physique ou sportive, en insistant sur les notions le jeu, de plaisir et d'épanouissement personnel.
- **Proposition 12 : Adopter une approche globale responsable en matière de prévention des substances dopantes et récréatives**

Sensibiliser les jeunes aux dangers du dopage et des conduites dopantes en renforçant et/ou en créant les bons outils, en cohérence avec les programmes d'éducation et de prévention déjà existants. Ces derniers permettent de mieux comprendre les représentations du dopage et des conduites dopantes ainsi que leurs déterminants. En parallèle, intervenir auprès des jeunes afin de renforcer leurs capacités de décision.

Exemple d'actions possibles :

- Diffuser et valoriser les bonnes pratiques existantes, comme « Le Code du sportif sain » consacré à la prévention du dopage et des conduites dopantes
- Intégrer la prévention du dopage et des conduites dopantes dans le parcours éducatif de santé proposé en France de la maternelle au lycée.
- **Proposition 13 : Intensifier la mise en accessibilité des infrastructures et des services sportifs et encourager le sport partagé.**

Encourager les acteurs sportifs à proposer une offre plurielle, adaptée et sécurisée, afin que chacun puisse pratiquer suivant ses envies et ses capacités. Rendre plus visibles les offres de proximité. Améliorer l'accueil des pratiquants en situation de handicap, en favorisant la formation continue des encadrants (éducateurs, enseignants...). Encourager l'innovation et repenser les pratiques sportives en elles-mêmes (contenus, espaces, temps) pour favoriser les pratiques partagées, notamment à l'école.

Exemple d'actions possibles :

- Promouvoir les pratiques partagées et non séparées, à l'occasion d'événements sportifs.
- **Proposition 14 : Visibiliser les personnes en situation de handicap et imposer une couverture médiatique des grandes compétitions handisport**

Démontrer que la pratique sportive peut et doit devenir une réalité pour les personnes en situation de handicap, en rendant obligatoire la couverture médiatique des grandes compétitions handisport. Cela doit s'accompagner d'un travail sur les représentations, la reconnaissance et la valorisation des résultats ; les médias étant un vecteur essentiel pour faire évoluer ces représentations.

Exemple d'actions possibles :

- A l'image des Jeux Paralympiques de Rio 2016 et de Pyeongchang 2018, renforcer la diffusion en direct des épreuves paralympiques.
- **Proposition 15 : Encourager le développement d'une offre de pratique à destination des séniors, en centrant l'activité sur le bénéficiaire**

Tenir compte du vieillissement de la population, de l'augmentation de l'espérance de vie mais aussi des problématiques de santé pour gommer les contraintes liées à la pratique sportive des séniors et leur proposer une offre adaptée et centrée sur leurs attentes. Envisager la diversité des publics, de leurs motivations et de leurs

besoins. Renforcer les synergies entre les établissements d'accueil et les clubs sportifs, dans une optique de bien-être, de santé, de lutte contre la dépendance et de renforcement du lien social.

Exemple d'actions possibles :

- Valoriser les programmes existants, comme le projet Sénior de l'UFOLEP. Créer de nouvelles offres en partant des besoins des bénéficiaires, et non de l'activité sportive.
- Mettre en lien les clubs et les établissements d'accueil et d'hébergement, et renforcer le pouvoir du sport comme lien social.
- Changer la perception des citoyens quant aux séniors.
- **Proposition 16 : Lutter contre les stéréotypes dès l'enfance et encourager les jeunes filles et jeunes garçons à pratiquer tous les sports**

Si le nombre de femmes et de jeunes filles pratiquant une activité physique ou sportive progresse en France et dans le monde, les écarts demeurent encore importants entre hommes et femmes, notamment à l'adolescence. Il convient donc de combattre les stéréotypes de genre qui persistent et qui peuvent expliquer l'absence de mixité de certaines disciplines dès le plus jeune âge, ou encore la façon de pratiquer (compétition loisirs). Ce changement de représentations passera notamment par un rôle accru des médias.

Exemple d'actions possibles :

- Améliorer quantitativement et qualitativement la couverture médiatique du sport féminin.
- Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants à pratiquer tous les sports de manière non genrée.
- **Proposition 17 : Décliner les mesures favorisant la parité dans les instances dirigeantes**

Renforcer le pouvoir décisionnaire des femmes dans ces instances. Au niveau de la gouvernance, appliquer fermement les dispositions de la loi du 4 août 2014 visant à favoriser la parité dans les instances dirigeantes des fédérations sportives et accompagner les candidates en développant des programmes de formation et de mentorat.

Exemple d'actions possibles :

- Lier l'attribution de subventions aux fédérations et clubs favorisant la pratique et la gouvernance féminine (attribution de créneaux et horaires adaptés, pourcentage de pratiquantes, dirigeantes, arbitres...).
- Poursuivre la déclinaison territoriale des plans de féminisation des fédérations sportives.
- **Proposition 18 : Permettre aux personnes trans* de décider seules du genre de compétition ou de pratique et encourager les rencontres mixtes sans référence aux genres des personnes.**

Promouvoir la pratique mixte et le sport dégenré. Supprimer les restrictions biologiques (testostérone, test de féminité, etc.) et catégoriser pour l'égalité des chances selon le taux de masse grasse/masse maigre, le poids et la taille. Favoriser la non binarité dans le sport.

Exemple d'actions possibles :

- Des compétitions internationales, des JOP ouverts aux athlètes trans* sans restriction.
- Revoir les barèmes de performance dans la certification en EPS (baccalauréat). Au lieu d'un barème garçon/fille, proposer une catégorisation masse maigre/poids/taille.